

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 5 décembre 2024

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Vincent LANGUILLE - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ représenté par Henri PONS - Patrick GHIGONETTO représenté par Roland GIBERTI - Véronique MIQUELLY représentée par Emmanuelle CHARAFE - Catherine PILA représentée par David GALTIER.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

CHL-022-16985/24/BM

■ Approbation de l'avenant n°4 à la convention avec France Active PACA pour le Prêt local court terme
107576

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

En 2024, l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) représente plus d'un emploi sur 10 sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Pourvoyeuse d'emplois sur le territoire métropolitain, l'ESS rassemble des acteurs variés que ce soit par leurs tailles, leurs statuts juridiques ou leurs secteurs d'activités qui partagent un socle commun de valeurs et de principes (utilité sociale, gouvernance démocratique, ancrage territorial fort, lucrative limitée...) et qui œuvrent en faveur d'un développement économique en réponse au besoin du territoire et de ses habitants.

Inscrit dans son nouvel Agenda du développement économique, voté en juin 2022, la Métropole investit le champ de l'économie sociale et solidaire comme une composante importante de son économie de proximité. Elle encourage d'autres façons d'entreprendre et apporte son soutien aux structures contribuant à la structuration d'une offre d'accompagnement et de financement auprès de ces projets. Pour ce faire, la Métropole accompagne le développement de cette économie, notamment à travers l'abondement de fonds qui permettent le déploiement d'outils financiers soutenant différentes phases de vie d'une entreprise.

Créée en 2002, l'association France Active Provence-Alpes-Côte d'Azur est un acteur incontournable de la finance solidaire. Au fil des années, l'association a su déployer et faire évoluer un éventail de solutions financières participant ainsi de manière significative à la création et à la pérennité des entreprises relevant de l'Économie Sociale et Solidaire ou engagées dans des démarches de Responsabilité Sociétale des Entreprises. C'est pourquoi, en 2020, la Métropole a répondu à la sollicitation de l'association en abondant au fonds régional ESS'OR dans le cadre du plan de relance métropolitain en réaction à la crise Covid-19 afin de soutenir les entreprises engagées touchées par la crise sanitaire. La Métropole Aix-Marseille-Provence a octroyé une aide financière sous forme d'avance remboursable, avec droit de reprise, à l'association au titre de l'année 2020 pour un montant de 100.000 €.

Dès lors, reconnaissant l'intérêt de cet outil, pour les acteurs économiques de son territoire, la Métropole a décidé de renouveler la mise à disposition de l'intégralité des fonds auprès de France Active PACA y compris en 2022 lorsque le dispositif initial (le Programme Relance Solidaire - ESS'OR) a connu une évolution significative. En effet, en accord avec ses partenaires financeurs (la Caisse des dépôts, la caisse d'épargne PACA, le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Métropole de Nice) et en réponse à un besoin non couvert, le dispositif a été remodelé en outil financier court-terme et a pris le nouveau nom de « Prêt local court terme ».

Celui-ci permet à toutes les structures dont la viabilité économique serait mise en péril par un facteur exogène à la structure, d'obtenir un prêt à taux 0. Cet outil offre la possibilité d'un financement à court terme palliant des difficultés de trésorerie et permet d'assurer des conditions favorables à la relance d'une activité.

Le Prêt local court terme (anciennement Programme Relance Solidaire ESS'OR) consiste en un prêt à taux 0, de 12 à 18 mois, d'un montant maximum de 100 000 euros avec une possibilité de différé de 12 à 18 mois, adressé à toutes structures du secteur de l'ESS développant une activité économique, ou les entreprises commerciales bénéficiant de l'agrément ESUS ou pouvant répondre aux critères d'utilité sociale comme but principal, rencontrant des difficultés conjoncturelles liées un facteur exogène à la structure (évolution réglementaire, crise sanitaire, retard de financement FSE, perte d'un financement ou d'un marché stratégique...).

L'obtention d'un prêt local court terme est conditionné à un accompagnement étroit de l'équipe de France Active pour restructurer la dette, mettre en place des tours de table financiers et construire le plan de relance.

Données d'activité depuis 2020 :

- 20 structures ont été financées.
- 173 emplois ont été maintenus ou créés.
- Pour 790 000 euros de prêts accordés.

En 2024, le maintien de l'apport de la Métropole a permis de contribuer au financement de 6 structures à hauteur de 220 000 euros et de maintenir près d'une cinquantaine d'emploi sur notre territoire.

Observations et perspectives 2025 :

Depuis la création du fonds, l'association veille à accompagner les dirigeants vers un plan de relance réalisable et une gestion financière pérenne de la structure ce qui se traduit, à ce jour, par une absence de sinistre pour cet outil financier.

Toutes les structures ayant bénéficié d'un prêt ont rebondi et ont pu relancer leur activité. Pour certaines, le prêt court terme de France Active Paca, a joué un rôle de levier puisqu'elles ont pu obtenir d'autres financements plus long-terme.

L'association a pour ambition de pérenniser à long-terme cet outil. C'est pourquoi, elle est constamment à la recherche de nouveaux partenaires financiers publics et privés. En 2025, le report de la restitution de l'apport au 19 octobre 2025 permettra à l'association de poursuivre son action en soutenant de nouvelles structures implantées sur la Métropole Aix-Marseille-Provence et de maintenir l'emploi local.

Considérant, France Active PACA comme un acteur majeur de l'accompagnement et du financement de l'entrepreneuriat social et solidaire et le Programme Relance solidaire, comme une réponse pertinente, ayant fait ses preuves, auprès des structures en difficulté, il est proposé, par avenant, le report de la date de restitution de l'apport n'ayant pas fait l'objet d'utilisation au 19 octobre 2025, et l'actualisation des conditions d'éligibilité des bénéficiaires du Prêt Local court terme.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° CHL 015-8225/20/BM du 31 juillet 2020 portant création du fonds ESS'OR avec France Active PACA ;
- La délibération n° ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant actualisation de l'Agenda du Développement Economique ;

- La délibération n° CHL-015-11632/22/BM du Bureau de la Métropole du 5 mai 2022 portant sur l'approbation de l'avenant n°1 à la convention avec France Active PACA pour le fonds de "prêt relève solidaire", baptisé "ESS'OR" ;
- La délibération n° CHL-013-13430/23/BM du Bureau de la Métropole du 16 mars 2023 portant sur l'approbation de l'avenant n°2 à la convention avec France Active PACA pour le Programme Relance Solidaire ;
- La délibération n° CHL-034-15076/23/BM du Bureau de la Métropole du 7 décembre 2023 portant sur l'approbation de l'avenant n°3 à la convention avec France Active PACA pour le Prêt local court terme ;
- La délibération n° FBPA-042-15297/23/CM du Conseil de la Métropole du 7 décembre 2023 portant approbation du règlement budgétaire et financier de la Métropole modifié.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de prolonger par avenant la durée de la convention et d'actualiser les conditions d'éligibilité du Prêt Local court terme.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé l'avenant n°4, ci-annexé relatif à modification de l'article 3.2 et l'article 5.3 de la convention conclue avec l'association France Active PACA relative à l'apport avec droit de reprise, dans le cadre du Prêt local court terme.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cet avenant et tout document y afférent.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Commande publique,
Aménagement, SCOT - Planification (PLUi)
Suivi de la loi 3 DS

Pascal MONTECOT